

DELIBERATION N° 87/11-07 - EMPRUNT 314 000 F AUPRES DE LA C.D.C.

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse des Dépôts et Consignations et des conditions générales des prêts,*

*décide à l'unanimité :*

*Article 1 : pour financer la restructuration du centre ville, la Commune de LUDRES contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de la somme de 314 000 F au taux de 9,30 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 1er Janvier 1989.*

*Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.*